

## PARTIE 6 – CAPACITE TECHNIQUES ET FINANCIERES

### (Pièce jointe n°5 CERFA 15679\*02)

#### 1. Technique

Le pétitionnaire, Mr Franck ROCHER, est gérant de la SARL METHA ROCHER, mais également gérant de l'exploitation agricole de l'EARL Le Roitelet. Il possède déjà une connaissance du milieu agricole et des compétences dans la gestion d'un atelier de production, grâce à ses formations initiales et l'expérience acquise depuis plusieurs années :

- 1993 : BTS ACSE *(Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole)*
- 1997 : Installation sur l'exploitation EARL LE ROITELET
  
- 2006-2010 : président du groupement des *producteurs de Lentille Verte du Puy*
- 2015-2018 : président du groupement des *producteurs de Lentille Verte du Puy*
- 2021-2024 : président du groupement des *producteurs de Lentille Verte du Puy* (mandat en cours)
  
- Depuis 2018 : président de l'ANILS *Association nationale interprofessionnelle des légumes secs*

Par ailleurs, Mr Franck ROCHER a été pompier pendant 18 ans. Il a aussi travaillé au bureau de l'AAMF (Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France) pendant 4 ans. Une attestation émanant de l'AAMF (Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France) est disponible en [annexe 11](#).

Lors de la mise en service de l'unité de méthanisation en 2010, le pétitionnaire a reçu une formation technique et réglementaire par agriKomp France. Cette formation a eu lieu sur site et a duré environ trois jours. Elle concernait la conduite de l'unité, la maintenance de base, les risques associés et mesures de sécurité à prendre, ainsi que la réglementation applicable au traitement des sous-produits animaux, et aux installations classées. Voir aussi [annexe 9 : résumé des formations dispensées](#).

Depuis 2010, le pétitionnaire et Christian ROCHER (salarié de la SARL et père de Franck ROCHER) assurent l'exploitation, la surveillance et les opérations de maintenance de base de l'installation de méthanisation existante. Ceux-ci ont donc acquis suffisamment d'expérience et de technicité pour mener à bien l'exploitation de l'installation.

#### 2. Financière

La société assurant le financement, la construction et l'exploitation de l'unité de méthanisation est la SARL METHA ROCHER. C'est également la même société qui assure le financement de l'unité et son exploitation. Initialement, et au cours des augmentations de puissances, les associés se sont basés sur une étude technico-économique réalisée par le constructeur de l'installation (agriKomp France) pour confirmer l'intérêt de leur projet de méthanisation. Le financement initial a été effectué par un prêt bancaire (Banque : Crédit Agricole) ainsi que des subventions publiques.

---

Les éléments ci-dessous permettent les capacités financières de la SARL METHA ROCHER :

- Extrait Kbis

La SARL METHA ROCHER est une structure ouverte en janvier 2018, dédiée à l'exploitation du méthaniseur. L'extrait K bis de la SARL est disponible en [annexe 12](#).

- Détail de l'actionnariat de la SARL

La SARL METHA ROCHER est constituée d'un associé (personne physique) : Mr Franck Rocher. Le capital social de la SARL est de 50 000 €.

Il n'y a pas de personnes morales dans la SARL.

Les statuts de la SARL METHA ROCHER sont disponibles en [annexe 13](#).

- Bilan comptable

Le CER France suit la SARL METHA ROCHER depuis sa création en 2018. Il atteste de sa bonne santé financière dans un document joint en [annexe 14](#).